



## Procès-verbal du Conseil d'administration du 4 novembre 2022

- **Présent(e)s** : Isabelle Bahamian (Les Rouches), Marc Blanchard (LPO85), Patrick Boucheny (GODS), Gilles Daverdon, Pascale Jean dit Berthelot (DSNE), Yves Le Quellec (FNE85), Luce Martin, F-M. Pellerin, Estelle Rodon.
- **Pouvoir(s)** : Éric Rousseaux (ACEDEM).

Le vendredi 4 novembre 2022, le Conseil d'administration de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin s'est réuni en présentiel et en visioconférence sur convocation de la présidente. Le CA était présidé par Mme Luce Martin, présidente. Le quorum était atteint (9 membres CA étaient présents ou représentés), il a donc pu délibérer, conformément à l'article 2 des statuts. La séance a commencé à 20h40.

### L'ordre du jour a été rappelé par la présidente :

- Infos des associations,
- Temps des instances (calendrier),
- Collectif VITE85 (délibération),
- CLE (Lay, Vendée et Sèvre niortaise Marais Poitevin) / Volumes prélevables, PTGE,
- Soutien d'étiage (mise en place du groupe de travail)
- Retours d'expériences à l'échelle du bassin versant (RETEX 2022)
- PNR Commissions
- Questions diverses

### Délibération : Collectif VITE85

Après débat entre les membres du CA, la présidente de séance a mis aux voix la délibération suivante : Le CA doit statuer sur la participation de l'association à un collectif informel (Collectif VITE85) lancé en début d'année 2022 par plusieurs groupements syndicaux et associatifs pour travailler sur la gestion de l'eau dans le département de la Vendée.

9 votants. 7 voix Pour. 1 Abstention. 1 n'a pas pris part au vote. La délibération a été adoptée à la majorité.

Tous les points à l'ordre du jour ont été abordés. La séance a été levée à 23h45.

A Niort, le 23/12/2022

La présidente, Luce Martin